

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 104

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 1ER BIS

À la fin de la première phrase, substituer aux mots :

« populations cibles »,

les mots :

« patients auxquels ils sont destinés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.